

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 12 Juin 1828.

Avec permission du Magistrat. — Chez C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Noble et vertueux César d'Ivernois, conseiller d'Etat et maire de Colombier, ayant fixé une nouvelle journée pour recueillir les errements du décret de la masse de Samuel Huguenin, ci-devant boucher en ce lieu; en conséquence, tous les créanciers de ce dernier sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans la salle de Justice dudit Colombier, le Vendredi 20 Juin courant, dès les huit heures du matin, pour procéder aux collocations, sous peine de forclusion. Par ord. F. CLERC, 8^e ffier.
2. Dans le décret des biens de M. François Racle, de Neuveville, ci-devant négociant à Berne, publié l'année 1824, et dont la liquidation juridique sur le doit et l'avoir a eu lieu le 31 Août 1827, MM. Muller, Savary père et Comp^{ie}, de Fribourg en Suisse, suivant une obligation avec nantissement, des 7 et 11 Juin 1824, ont à réclamer un solde de réclamation admise de L. 32,371, 25 rapes. Conformément à la loi 1^{re} page 305 du code civil de la ville de Berne, MM. les notifiants ont demandé d'être premièrement assignés pour cette somme sur les objets qui leur ont été cédés en nantissement et effectivement livrés, et en outre colloqués suivant leur rang, et conformément à la loi, sur des objets de valeur réelle. Cependant, n'ayant point été assignés pour cette réclamation, suivant le prescrit de la loi ci-dessus citée, mais sur le restant de la masse des dettes actives en valeur et non-valeur de L. 12,481, 45 rapes, pour L. 2947, 52 1/2 rapes, et ensuite colloqués à la patience pour la somme restante de L. 29,423, 72 1/2 rapes, vu que les biens de la masse se trouvaient absorbés, et leur étant arrivé par-là du tort et préjudice, MM. les notifiants ont recours à la voie de révision, suivant ce qui est prescrit par la loi 1^{re}, page 316 du susdit code civil. En conséquence, MM. les notifiants, ou un chargé de procuration, se présenteront, le 2 Juillet 1828, à l'audience de M. le juge civil Freudenreich, lieutenant d'Avoyer de la Préfecture à Berne, à 9 heures du matin, pour demander que, dans le but susmentionné, révision leur soit accordée du décret des biens de M. François Racle, de Neuveville, ci-devant négociant à Berne, et absent du pays; d'après cela tous les créanciers qui auraient l'intention de s'opposer à la dite demande en révision, sont formellement invités à se rencontrer à la dite audience, et en cas de non-comparution, tenus de s'en tenir à cet égard à ce qui est statué par les lois. Donné sous l'autorisation juridique de M. Freudenreich, lieutenant d'Avoyer de la Préfecture de Berne, à Berne le 30 Avril 1828.

Au nom de MM. les Notifiants.
signé KOCH, avocat.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

3. Les bruits allarmans et exagérés qui s'étaient répandus dans le public à l'occasion de divers cas de petite-vérole qui se sont manifestés en cette ville, ayant éveillé l'attention du Magistrat et l'ayant engagé à charger la Commission de santé de faire un examen sérieux et de lui présenter un rapport détaillé des circonstances qui ont occasionné et accompagné l'éruption et la propagation de cette redoutable maladie, il se fait un devoir d'informer le public que le résultat de cet examen est de nature à calmer entièrement les inquiétudes et les craintes que ces bruits avaient fait naître, et à rassurer toutes les personnes qui, éclairées par l'expérience, ont eu jusques ici la sagesse et la prudence de recourir aux effets préservateurs de la vaccine, puisqu'il a confirmé et fortifié toujours davantage les preuves depuis long-temps existantes de l'efficacité de la vaccination, lorsqu'elle est opérée et suivie par des gens de l'art, contre les atteintes et les dangers de la petite-vérole, et a pleinement justifié qu'aucun de ceux à l'égard desquels il existait la certitude qu'ils avaient subi cette opération salutaire et avaient eu la véritable vaccine, ne s'étaient trouvés atteints de la petite-vérole proprement dite, et n'avaient éprouvé de suites fâcheuses de l'éruption varioleuse que l'expérience a fait reconnaître comme pouvant se manifester dans les individus vaccinés et comme n'étant que légère et sans danger. En conséquence, le Magistrat invite de plus fort les parens à soumettre sans renvoi leurs enfans au seul procédé qui puisse les garantir

d'un fléau redouté à si juste titre, et à s'épargner à eux-mêmes les regrets amers que leur négligence ou leur obstination pourraient leur causer dans la suite. Donné à l'hôtel-de-ville, le 10 Juin 1828. Par ord. le secrétaire-de-ville et président de la Commission de santé, G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. L'hoirie titulaire de M^{me} la grand baillive de Gingins-Chevilly née Pillichody, fera vendre à l'enchère publique, Mercredi le 18 Juin prochain et les jours suivans, toutes sortes de meubles, bureaux, commodes, miroirs, glaces, lits, batterie de cuisine, beaucoup d'autres sortes d'effets mobiliers, et de toutes espèces d'ustensiles domestiques et champêtres. Les amateurs sont invités à se trouver à St. Jean les jours indiqués, où les mises commenceront à huit heures du matin et dureront jusqu'au soir. Donné avec permission du Seigneur Fischer, grand baillif de Cerlier, le 6 Juin 1828. J. HARTMANN, notaire.
5. Ensuite de permission obtenue, il se fera le 27 de ce mois, sur la montagne de M. le Comte Louis de Pourtalès, aux Ponts, des mises publiques de plantes de bois, sapins et pessés, sur pied, la plupart propres pour bois de construction, bardeaux et échelas. Elles commenceront à huit heures du matin, et auront lieu aux conditions qui seront lues avant leur ouverture. Les amateurs pourront se trouver rassemblés à l'auberge du-Cerf aux Ponts.
6. Ensuite des ordres du Conseil d'Etat, M. de Meuron, conseiller d'Etat, faisant les fonctions de Procureur-général, fera exposer à l'enchère, le Samedi 14 Juin prochain, au plaid de la Côte à Auvernier, les deux breuils appartenant à Sa Majesté, situés près du village de Corcelles. L'enchère aura lieu d'abord par parcelles, puis en bloc: le tout aux conditions qui seront lues avant la dite enchère.
7. Ensuite des ordres du Gouvernement, Mons^r d'Ivernois, conseiller d'Etat et régisseur de la recette de Fontaine-André, exposera à l'enchère, au plaid de St. Blaise, le Vendredi 13 Juin courant, les deux dîmes en grains de Voëns et d'Enges, qui dépendent de cette recette, et cela aux conditions qui seront lues avant l'enchère.
8. Le public est informé, que le Jeudi 19 Juin courant, à 9 heures du matin, on exposera en vente, dans la maison ci-devant Liechtenhann, vis-à-vis du bureau des Postes, divers meubles et ustensiles de cave, entr'autres un laigre de 15 bosses, un de 14, un de 8 et un de 3 bosses environ; deux presseoirs en bois, etc. Les conditions seront favorables aux amateurs.
9. L'auberge de la Croix-d'or à Valangin sera vendue par enchères publiques, qui auront lieu dans l'auberge même, le Lundi 16 Juin courant, à cinq heures précises du soir. En attendant les amateurs pourront prendre communication des conditions favorables de cette vente, chez Flückiger, qui occupe cette auberge.
10. La vente des livres de la Société de lecture se fera le Mardi 17 Juin, à 4 heures après midi, dans le logement de St. Jean, maison ci-devant Osterwald, où l'on pourra voir le catalogue, le Lundi et le Jeudi de chaque semaine, de dix heures à midi. Outre un bon choix de nouveautés dans tous les genres, on y trouvera plusieurs collections de Journaux littéraires, entre autres le Globe et la Revue britannique. Les livres seront vendus au plus offrant, à très-bas prix, la Société étant décidée à s'en défaire.

ON OFFRE A VENDRE.

11. Atlas universel en 38 cartes, par Arrowsmith. L'art de toucher du piano, par B. Viguierie, 2 cahiers. Conversations - Lexicon de Brockhaus, 10 vol. Histoire de Gilbas de Santillane, par LeSage, 4 vol. Synonymes français, 2 vol. 19 Almanachs helvétiques allemands, avec fig. Un beau livre blanc 4°. Bertuchs Bilderbuch, 8 vol. 4°. Tous ces livres sont très proprement reliés et comme neufs. S'adr. au bur. d'avis.
12. Chez le Sieur Quinche, instituteur, maison Prince, place des Halles, une copie exacte et très soignée du beau Traité des causes civiles de la Principauté de Neuchâtel, par M. le châtelain Monvert; ouvrage très utile aux personnes qui se vouent à la magistrature ou au barreau.
13. Chez M. Jn.-Dl. Andrié, au faubourg, de jeunes pigeons.

14. J. Dorn, à la Croix-du-marché, vient de recevoir un nouvel envoi de mousseline imprimée de Mulhouse, et un beau choix de guingans français à des prix avantageux. Il vient aussi de recevoir un assortiment de marcelines en couleur, dites pour doublure à 15 batz l'aune; des gros de Naples nuances de mode, à 21 bz. l'aune, levantine, barège, côte-paly, dits en coton, séduisantes. Il recevra sous peu des batistes brochés de diverses nuances pour robes. Il a en outre un beau choix d'indiennes de Mulhouse et du pays, nanzous, mousselines, percales, tulles-bobbin, toiles de coton de toutes largeurs et qualités, shirtings à des prix très avantageux, cotonnes p. robes de 5 1/4 à 8 batz l'aune, dites pour meuble, moiré, escot et mérinos vert 3/4 larges, futaine et limoge, toiles de ritte blanche et mi-blanches, dite rousse à 160 batz la pièce de 36 aunes; un assortiment complet de schalls, fichus barège 3/4 et 4/4, dits en crêpe de Chine, bordures de schalls, draps, circassienne français et anglais, étoffes p. gilets, piqué à 8 batz le gilet, triège p. pantalons à 33 et à 35 batz la pièce, et autres objets trop longs à détailler.
15. M^{lle} Julie Steiner vient de recevoir les guingans français qu'elle attendait; ils sont dans les goûts les plus nouveaux. Elle cédera des guingans anglais de l'année dernière, à 10 1/2 et 12 batz.
16. Des chapeaux de paille de Florence, d'une très belle qualité, que l'on peut voir chez M^{me} veuve Benoit, maison de M. Meuron-Perret, au faubourg.
17. Em. Matthey, bottier du Roi, prévient les Dames qui l'honorent de leur confiance, qu'il vient de recevoir de Paris les maroquins qu'il attendait depuis long-temps.
18. A bas prix, 3 à 400 pots vins rouge et blanc, bons p. les travaux de la campagne; de plus, de très-beau et bon café Havanne à 5 1/2 batz, en en prenant au moins 10 lb.; et enfin, une grande arche propre à y déposer des grains. S'adr. à M^{me} Jeanrenaud-Racle, au faubourg.
19. Un coq d'Inde noir, d'un an. S'adr. à Fanchette Philippin, au Neubourg.
20. Une belle jument de 3 1/2 ans, à tous crins, manteau noir, sans défaut, et très-douce quoique vive, allant très-bien au char-à-banc. S'adr. à Jean Schlatter, fermier de M. de Luze, aux Prés de Reuse.
21. A bon marché, suite d'emploi, un banc couvert, en bon état, que l'on peut placer sur toute espèce de char de campagne. S'adr. à Marti, sellier, près de l'hôtel-de-ville.
22. A la lithographie Gagnebin, au Sablon, de très beaux papiers de poste d'Annonay, de différents formats et qualités, et à des prix très-modérés.
23. Un nouvel envoi d'oranges de Palerme, chez M^{me} Wittnauer, à la Grand'rué.
24. Chez M. Wavre-Wattel, des huiles d'olives surfines, à 7 batz la livre; vinaigre rouge et blanc de Dijon, à 4 1/2 bz. le pot, et des citrons qu'il a en commission, à 6 et 8 batz la douz.^{ne}
25. Au prix coûtant, 2 douzaines tasses et 3 pots au lait en terre anglaise bleue, arrivés de la fabrique depuis peu de jours, mais qui se sont trouvés de surplus dans l'envoi. S'adresser au bureau d'avis.
26. Un bon et beau fusil de cible, à poudre fulminante et à la garantie, chez Samuel Dubois, à Colombier.
27. Une ânesse dressée à la charrette. S'adr. au château de Vauxmarcus.
28. M. Preud'homme-Favarger a l'honneur d'informer le public, qu'outre les vins de choix du pays, blanc et rouge, qu'il vend en bouteilles en quantité demandée, on peut aussi se procurer chez lui de vins étrangers à prix raisonnables et de toutes premières qualités, tels que Champagne blanc et rosé, Bourgogne mousseux, Pomard, Madère, etc., ainsi que de liqueurs de différentes sortes. Son magasin près du Temple-neuf, est toujours assorti des articles qui concernent le commerce d'épicerie.
29. MM. Pettavel frères viennent de recevoir de superbe colle de Cologne, des huiles d'olive surfines de Nice et de Provence; montarde en pots de Maille; ciment de Paris dit mastic Dihl, etc. Les prix de leurs divers articles sont très favorables.
30. Chez C. Steiner, maison de M. DeLuze-DeLuze, près la Croix-du-marché, six chaises, deux tabourets, un lit et une table.

31. Un piano à 5 octaves, à la cure de Travers.
32. (Ou à louer.) Un clavecin français à cinq octaves. S'adr. au bureau d'avis.
33. Un char à banc de côté, découvert, en bon état et parfaitement suspendu. S'informer chez Jacob Marti, sellier, près l'hôtel-de-ville, qui indiquera.
34. Deux grandes tables et quatre bancs p. pinte, encore en bon état. S'adr. à Fanchette Philip-pin, rue du Neubourg.
35. Environ 60 setiers vin rouge 1826, d'une qualité supérieure, crû au haut de Vernaz et Perreuses, rière Colombier. On le cédera à celui qui se chargerait du tout à un prix avantageux; à ce défaut on le détaillerait. S'adr. au bureau d'avis.
36. Une bonne ânesse fraîche avec son ânon. S'adr. à Jean Pédry, à Fontanisier, au-dessus de Bonvillars.
37. De rencontre, un bois de lit en noyer, avec ses roulettes fortes et solide. S'adr. p. le voir au Sieur Georget, maître menuisier, chez qui on peut réclamer un sac de pommes-de-terre, oublié, le 22 Mai dernier, devant sa boutique sur le Bassin.
38. Trois pressoirs en bois, six cuves, des gerles et autres objets de pressurage, dans la maison de feu M. Dardel-Beljean, au faubourg. S'adr. à M. F. L. Borel cadet, du Petit-Conseil, qui est chargé de vendre ces objets à bon compte.
39. Deux bosses en chêne de la contenance de 500 pots, deux tines ovales, trois brandes, plusieurs seilles en chêne et en sapin, plusieurs pièces de bois de 6 à 7 pieds p. tonneliers, un établi de menuisier, un banc appelé âne, etc. S'adresser à M. Fasnacht, maître teinturier, à Serrières.
40. Des coffres de chaises et des chars d'enfants, chez George Wallingre, maître charron, près la Place-d'armes.
41. Chez MM. Jaquet Bovet et Perrochet, de très beaux citrons de Nice qu'ils viennent de recevoir en commission, de source, et qu'ils céderont à 84 batz le cent, en en prenant 25 pièces à-la-fois. Leur café d'Alexandrie, à 7 batz la livre, trouve de nombreux appréciateurs; ils invitent ceux qui n'en ont pas encore fait l'essai à en faire prendre pour pouvoir en juger.
42. Une chaise neuve à un cheval, ressorts en travers, le tout bien établi et à la garantie. S'adr. à D. Bechdolff, maître sellier, rue de l'Hôpital.

ON DEMANDE A ACHETER.

43. Deux laigrefass neufs, ou presque neufs, fortes douves, bien travaillés et bien cerclés, portettes à écrous, et dont le diamètre au ventre soit de 8 1/2 pieds ou qqes pouces de moins, et la longueur de même ou approchant. Si des pièces de rencontre variaient de quelque chose sur les dimensions, on pourrait s'en arranger. S'adr. au receveur Matthey, à Cornaux.
44. Une petite malle solide. S'adr. à la cure de Colombier.

ON OFFRE À LOUER.

45. Pour la St. Jean, un logement composé de deux chambres, cuisines et dépendances, au premier étage sur le derrière de la maison Borel frères.
46. Pour la St. Jean, un logement situé rue Saint-Maurice, consistant, au second étage, en une chambre à fourneau, un cabinet à côté, une chambre à resserrer et un galetas; plus, une boutique au plain-pied et un petit cabinet à côté. S'adr. au Sieur Fréd. Favarger, traiteur, maison de M. Kratzer, rue des Moulins.
47. Pour et entre les foires, un magasin au bas de la maison de M. Perrin-Henry, rue des Balances. S'adresser à lui-même p. en connaître le prix.
48. Pour la fin du mois, une ânesse fort abondante en lait. S'adr. à Franç^e Giroud, à Cressier, ou à Millet, vendeur de vin, en ville.
49. Pour la St. Jean, une chambre et un cabinet. S'adr. à M. Baillet.
50. Une chambre en ville, p. une personne seule et tranquille. S'adr. au bureau d'avis.
51. Présentement ou p. la St. Jean, une chambre meublée et bien éclairée, au Neubourg; on donnerait aussi la pension, si cela convenait. S'adr. au bureau d'avis.
52. Un petit logement au Pertui-du-soc. S'adr. à M. Muller-Hennig.
53. Pour la belle saison ou à l'année, et meublé ou non meublé, avec la table, si on le désire, un appartement et plusieurs chambres agréablement situés à dix minutes de la ville, ayant une vue pittoresque et très-étendue. Plus, une grange et une écurie. S'adr. au bureau d'avis.
54. Pour la foire, deux chambres meublées à un 1^{er} étage dans la rue de l'Hôpital. Une de ces chambres peut servir de magasin. S'adresser à M^{me} Bovet-Favarger.
55. De suite, dans une des maisons les plus agréablement situées p. la vue, plusieurs chambres garnies. Les locataires peuvent avoir la pension dans la maison, s'ils le désirent. S'adresser à M^{me} la veuve Perrochet, près le bureau des Postes.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

56. Aloys Brun, maître charron, s'étant de nouveau établi en cette ville, a son atelier maison de M. Kratzer, rue des Moulins, tout en maintenant celui qu'il a formé à Colombier, rue derrière. Il se recommande p. tout ce qui a rapport à son état.
57. Une jeune personne du Val-de-Travers, munie de bons certificats, désire se placer à la St. Jean comme femme de chambre ou bonne d'enfant. S'adr. au bureau d'avis.
58. On demande p. la St. Jean, une fille qui sache faire un bon ordinaire et qui soit munie de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.
59. On demande p. femme de chambre, dans une des principales villes de la Suisse, une personne de l'âge de 28 à 35 ans, d'un caractère docile. S'adr. à MM. Perrin frères, au faubourg.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

60. On prie très particulièrement les personnes abonnées aux différentes Revues, d'examiner si dans le nombre de leurs cahiers il n'y aurait pas un N^o de surnuméraire, qui est celui de Novembre passé de la Revue Britannique, égaré depuis quelque tems. Comme on tient à conserver la collection intacte, on met beaucoup d'importance à ce cahier, et on sera très reconnaissant envers la personne qui le fera tenir à M. Ph. Suchard.
61. On a perdu en ville, Dimanche 7 courant, une montre d'argent, portant sur le cadran le nom de *Christ Louis Vassaux*. On prie la personne qui l'aura trouvée, de la remettre au bureau d'avis, contre récompense.
62. La personne qui a perdu une canne en jonc, près de l'hôpital de Pourtalès, peut la réclamer chez Em. Matthey, bottier du Roi.
63. Il s'est échangé à la lessiverie dite la Salle, le 25 Mai, une chemise d'homme marquée HM, contre une autre marquée H et ayant un bouton de nacre au col, à réclamer au bureau d'avis.
64. La personne qui a perdu une pipe le 29 Mai dernier, peut la réclamer, en la désignant et en payant les frais d'insertion, chez Gruet, coiffeur, lequel offre des hameçons angiais à vendre.
65. Trouvé un anneau d'or, soit bague, que l'on peut réclamer, moyennant désignation suffisante, chez D. Duvoisin, marchand de fromage, à Pesieux.

AVIS DIVERS.

66. On informe le public que le tirage de la 1^{re} classe 65^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 4 Juillet prochain, et qu'on pourra s'en procurer des plans et des billets au bureau de M. A.-S. Wavre, rue de St. Maurice.
67. On demande pour desservir le poste de sous-maître de l'école gratuite des garçons de cette ville, auquel est attaché un salaire fixe de 15 louis par an, et qui astreint à 6 heures de service par jour, un jeune homme qui ait déjà quelque expérience de l'enseignement, et qui puisse produire des attestations suffisantes de capacité et de bonne conduite. Ceux à qui cette place pourrait convenir, sont invités à s'annoncer à M. l'inspecteur Thiébaud, d'ici au Lundi 23 Juin courant, jour fixé pour l'examen des aspirans, et à se présenter ce jour-là, à 2 heures après midi, à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, p. le subir.
68. M. de Felice, successeur de M. Domange, a l'honneur de prévenir le public que les bains d'Yverdon sont ouverts à présent. Ces bains, agréablement situés à la porte de la ville et sur la route de Lausanne, viennent d'être entièrement remis à neuf; on y trouvera, à juste prix, d'excellens logemens, bonne table, bonne société, et en général tout ce qui peut rendre une cure de bains agréable. Les eaux d'Yverdon, qui viennent d'être analysées, sont imprégnées de gaz hydrogène sulfuré, et tiennent en dissolution divers sels qui les rendent puissamment diurétiques et fondantes: l'expérience prouve leur efficacité; tant en bains qu'en boisson, dans les maladies chroniques qui tiennent aux obstructions des viscères, dans les affections de l'estomac, du foie, des reins et de la vessie, dans le rhumatisme, la paralysie et les maladies des articulations, dans toutes les maladies chroniques de la peau, telles que gale, dartres, ulcères, etc. Ces bains sont pourvus de douches descendantes et ascendantes, et d'un appareil p. l'administration des vapeurs sulfureuses.
69. La Communauté de Fontaines ayant projeté d'établir à neuf au Montdamin, près de Boinod, un chemin d'environ 55 perches de long, de même que d'améliorer environ 90 perches d'autre chemin; en conséquence on invite, sans frais de journée, les personnes qui auraient l'intention d'entreprendre ces établissemens, à se trouver au dit endroit le 14 Juin courant, à 9 heures du matin, où les dits ouvrages seront exposés à l'enchère par parcelles, suivant les conditions qui seront annoncées antérieurement.

Par ord., *Le secrétaire de Commune*,
J. BUCHENEL.

70. Le St. Quinche, instituteur, maison Prince, sur la Place, offre ses services p. toutes sortes d'écritures, tenir des livres, dresser des comptes et en général tout ce qui tient à cette partie, soit chez lui ou chez les personnes qui le feront appeler; li sera très soigneux dans ses ouvrages et modique dans ses prix: il pourrait aussi être employé à surveiller des travaux en ville ou à la campagne. Il mettra tous ses soins à mériter la confiance publique par son exactitude, sa fidélité et sa discrétion.
71. Une maison de Zurich désirerait placer un jeune homme à Neuchâtel, en échange d'un garçon ou d'une jeune fille. S'adr. à M. Meuron-Perret, au faubourg.
72. Une Dame dont l'habitation est située dans un endroit champêtre du Canton de Vaud, à une lieue d'Orbe, désirerait recevoir des Dames à qui elle offre, p. un prix modique, la table et le logement, plus p. la société qu'elle aime que p. tout autre objet. S'adr. au bureau d'avis.
73. M. Schuppach, maître en fait d'armes, fixé à Berne depuis plusieurs années, ayant l'intention de séjourner en cette ville, où déjà il a l'avantage d'être connu, p. y donner des leçons de son art, a l'honneur d'informer MM. les amateurs, ainsi que les parens qui voudraient faire prendre à leurs jeunes gens cet exercice corporel, qu'il ne négligera rien pour captiver l'entière confiance des personnes qui daigneront la lui accorder. Les succès qu'il a obtenus dans plusieurs villes de France et de Suisse, et le grand nombre d'élèves qu'il a formés dans divers pensionnats distingués, lui font espérer la même réussite auprès des personnes auxquelles il a l'honneur de s'adresser. Les personnes qui désireraient prendre des leçons sont priées de s'adresser chez M. Loup, boulanger, où il est logé et où il ne restera que huit jours, si le nombre des amateurs n'est pas suffisant.
74. Un jeune homme qui désirerait s'occuper utilement dans ses momens de loisir, offre ses services aux personnes qui auraient quelques écritures à faire. S'adr. au bureau d'avis.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE SUISSE.

75. La Commission centrale, tout en témoignant sa juste reconnaissance à tous ceux de ses concitoyens qui ont bien voulu mettre à sa disposition des logemens pour l'époque de la réunion prochaine de cette Société, se fait un devoir de les informer, qu'ils peuvent prendre connaissance à la secrétairerie-de-ville des membres, candidats et aspirans de la Société, qui ont été annoncés comme se proposant de se rendre à cette réunion, et de les inviter, dans le cas où ils auraient des motifs de préférence pour quelqu'une des personnes inscrites, à le faire connaître au soussigné, qui se fera un devoir de satisfaire autant que possible à leur désir.

Le maître-de-chapelle, G.-F. GALLOT.

Départ de voitures.

76. Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place-d'armes, fera partir, du 10 au 15 Juin prochain, une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin; et à la fin du même mois, une autre p. Munich, Vienne, Varsovie, Cracovie, Lemberg et Brodi. S'adr. à lui-même p. les places vacantes.

MARCHANDS FORAINS.

77. M^{lles} Langin et Benoit, de Genève, seront en foire de Neuchâtel (Juillet 1828), avec un choix de modes de Paris, telles que chapeaux, capotes, bonnets parés et négligés, berrets, cols, fichus en tulle et en crêpe lisse, blondes, canezous, collets, pèlerines, fichus brodés et fantaisies, broderies en tout genre sur tulle et mousseline, fleurs, gants, sacs, rubans nouveaux, forts et gazés, robes brodées, schalls longs et carrés, fichus, écharpes, voiles en tulle brodés, blancs et noirs, dits en gaze, blancs, verts, noirs et bleus, chapeaux en paille d'Italie, dits en paille cousue, gros de Naples, marceline, côte-paly, etc. etc. Elles se chargeront également de commandes de modes. Leur magasin sera chez M^{me} Garonne, près l'hôtel-de-ville.

TAXE DU PAIN, dès le 14 Novbre 1827.

Le pain mi-blanc	à 5 cr. la livre.
Le pain blanc	à 6 cr. "
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces	
Celui d'un batz	9 "
Celui de six creutzers	15 5/8 "

TAXE DES VIANDES, dès le 3 Mars 1828.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 9 1/2 cr. | Le veau à 8 cr.
La vache à 8 1/2 cr. | Le mouton à 9 1/2 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 5 Juin.

Froment	<i>l'émine</i> bz. 25 1/2.
Moitié-blé	— " 18 à 19.
Mècle	— " —
Avoine	— " 10.
Orge	— " 14.
Epeautre	<i>le quintal</i> L. 11, 6.
Seigle	<i>id.</i> " —